

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la Convocation : 13 novembre 2024
Date de publication : 26 novembre 2024
Conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Le 25 novembre 2024
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents:

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Corinne HOEFFEL - Lysiane PY - Myriam PETHITHORY (arrivée à 18 h20) - Pascale PION
MM Daniel BERTHAUD - Olivier CARREY - Gérard BOICHOT formant la majorité des membres en exercice.

Résultat du vote
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Absents excusés :

Mme - Céline SCHWARTZ
M Jean-Pierre MUSSIO

Procurations :

Néant

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

OBJET: Relais d'assistantes maternelles – convention FRANCAS du DOUBS

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'objectifs et de moyens proposée par les FRANCAS du Doubs dans le cadre de l'animation du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) du Canton d'Hérimoncourt auquel notre commune est associée.

L'action du RAM répond notamment aux objectifs suivants :

- Information et accompagnement des familles
- Gestion et animation du relais Petite Enfance du secteur d'Hérimoncourt.
- Offrir à toutes les assistantes maternelles l'accès à un lieu de ressource éducatif de qualité
- Contribuer au bien-être à l'épanouissement des enfants et des familles
- Développer la politique de la famille en direction de la petite enfance

Les communes s'engagent à prendre en charge financièrement la participation demandée par les FRANCAS pour animer et gérer le RAM. La répartition des charges entre les communes est réalisée en fonction du nombre d'habitants

La participation des communes se fera sous la forme de la mise à disposition de moyens (locaux, matériels) et sous la forme de versement de subventions.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité des votants, à signer la convention, ou tout autre document, nécessaire à la participation de la commune au relais d'assistantes maternelles du canton d'Hérimoncourt.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DASLE, le 26 novembre 2024

Le Maire, Madame Carole THOUESNY



Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le 27 NOV 2024
ID : 025-212501969-20241125-DCM_2024_67-DE

